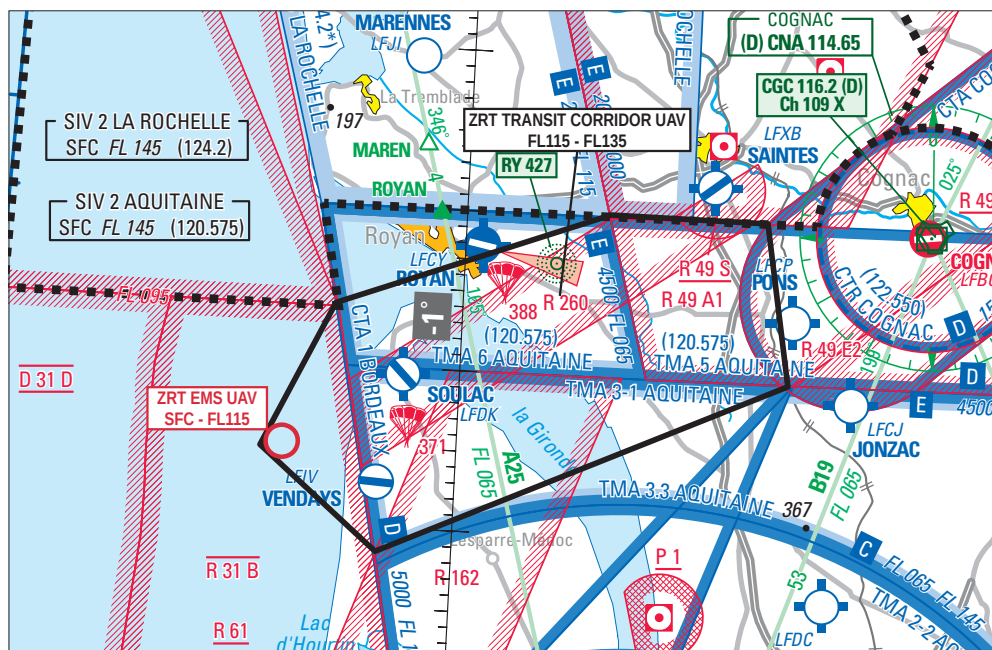


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) au profit des DRONES basés à Cognac
Validité : Du 17 novembre 2016 au 29 mars 2017

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB, AD : Royan-Médis LFCY

Ce SUP AIP annule et remplace le SUP AIP 226/16.



Extrait carte SIA 1 : 1 000 000 édition 2 - 2016

ACTIVITÉ
Circulation d'aéronefs télé-pilotés non habités.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT TRANSIT CORRIDOR UAV et ZRT EMS UAV : activables avec un préavis de 1 heure.

INFORMATION DES USAGERS
Activation réelle connue de : Aquitaine APP : 129.875 MHz Aquitaine INFO : 120.575 MHz Cognac APP : 122.550 MHz Cazaux APP : 119.600 MHz

GESTIONNAIRE
Centre Mil de Contrôle et de Coordination (CMCC) Bordeaux ou CDC de Mont de Marsan ou CDC de remplacement.

STATUT
Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION
Vols CAG et CAM : contournement obligatoire.

SERVICES RENDUS
Services d'information de vol et d'alerte.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE
Le CMCC de Bordeaux ne peut être gestionnaire que de la ZRT TRANSIT CORRIDOR UAV et seulement au dessus du FL120 à l'exclusion de ce niveau.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT TRANSIT CORRIDOR UAV <u>Limites latérales :</u> 45°33'47"N - 001°11'17"W 45°40'05"N - 000°47'20"W 45°39'59"N - 000°33'24"W 45°29'54"N - 000°31'00"W 45°18'26"N - 001°06'42"W 45°24'42"N - 001°17'20"W 45°33'47"N - 001°11'17"W <u>Limites verticales :</u> FL115 / FL135	ZRT EMS UAV <u>Limites latérales :</u> Cercle de 1 NM de rayon centré sur le point : 45°25'00"N - 001°15'26"W <u>Limites verticales :</u> SFC / FL115